

---

Pour mémoire : Un édit royal de 1656 a établi le principe l'enchaînement des fous internés dans les asiles. Mais quand a-t-il été aboli ?

05-06-2013

avec

-

Réponse : 1793

-

Le 25 août 1793, Philippe Pinel (1745-1826) est nommé médecin des aliénés de l'hôpital général de Bicêtre, au sud de Paris.

-

Vers la fin de l'année, Couthon, membre du Comité de Salut public, inspecte l'établissement à la recherche de suspects.

-

Pinel lui fait part de son intention de retirer leurs chaînes aux aliénés.

-

Se tournant vers Pinel, Couthon répond : "Ah ça citoyen, est-ce que tu es fou toi-même de vouloir déchaîner de pareils animaux ?"

-

Pinel rétorque : "Citoyen, j'ai la conviction que ces aliénés ne sont si intraitables que parce qu'on les

privé d'air et de liberté.

-

— Eh bien, fais-en ce que tu voudras, poursuit Couthon, mais je crains bien que tu ne sois victime de ta présomption".

-

Fort de cette autorisation implicite, Pinel supprima les chaînes des aliénés.

-

Il fait de même en 1795 à la Salpêtrière.

-

Le mouvement est donné : il s'étendra à l'ensemble des asiles.

-

L'épisode, signalé par Michel Foucault dans son Histoire de la folie, est mentionné dans le mémoire de master\* Le patient psychotique en chambre d'isolement.

\*Laurent Giraud, Le patient psychotique en chambre d'isolement, Mémoire de master 1, Université de Provence, Aix-Marseille 1, 2008. Lire